

De : André Dallaire [mailto:anddallaire@hotmail.com]

Envoyé : 14 décembre 2014 10:28

À : Harvey, Marie-Josée (BAPE); Germain, Michel (BAPE); André Dallaire

Objet : SUPPLÉMENT: RÉFÉRENCES ET QUELQUES PETITES NOTES À AJOUTER

Bonjour Madame Harvey,

S'il était toujours possible de compléter mon texte de mémoire, je me permettrais de vous demander que soient ajoutés les TROIS éléments suivants:

1-

Au chapitre 5, intitulé DEMANDES, ajouter les deux petits paragraphes suivants...qui ne modifient pas à la substance, mais rappellent plutôt certains éléments déjà développés dans le texte principal.

- i) Que Hydro-Québec prenne bonne note du "DÉCRET DE PRÉCAUTION" portant le no 841-2014, promulgué tout dernièrement par l'Exécutif, à l'effet de regarder d'abord et avant tout du côté de l'efficacité énergétique.
- ii) Que Hydro-Québec commence à chiffrer avec plus de détails ses dommages d'ordre social et environnemental que ses projets de construction peuvent causer: la compensation du 1 % étant plutôt sommaire.

2- Des RÉFÉRENCES à ajouter

- a) au bas de la page 5 de mon texte...sur les Automatismes:
voir réponse no R.2.1 dans la DDR no 1;
voir réponse no R.1.1 dans la DDR no 2.
- b) au bas de la page 7 ... pour une date non-possible à préciser pour l'utilisation de la ligne-Solution-1
voir réponse no R.4.1 dans la DDR no 1 .

c) au bas de la page 16... sur les calculs de scientifiques actuels Re niveaux de pluies et de chaleurs avenir

voir le Rapport Ouranos du 4 décembre dernier.

d) au bas de la page 17, ...en support du tout dernier paragraphe, sur la limite Nord du renforcement anti-verglas

voir la réponse de l'Hydro à la question 14 posée par le BAPE (rubrique DQ 1.1)

e) au bas de la page 19, pour mieux faire comprendre la connotation " red herring" des alléguées

complications d'entretien du réseau liées à un scénario de compensation série

voir la Directive no 27, de la DÉCISION PROCÉDURALE de la Régie (15 juillet 2014) Cote A-0005

f) au bas du paragraphe 2.3.6 à la page 20

voir la Réponse de l'Hydro à la question 17 posée par le Bape (rubrique DQ 1.1)

voir le Rapport Saulnier, Bernard déposé à la Régie de l'Énergie.

g) au bas de la page 24, à la suite du paragraphe 4.1.2

voir la Directive Ministérielle attachée à l'Avis de projet de l'Hydro, déposé en 2010

plus particulièrement, en ses articles 1.2 et 1.3

3- PETITES PRÉCISIONS

Dans la première moitié de la page 19:

a) première ligne remplacer " On a ..." par " Les Québécois ont..."

Merci d'avance pour votre généreuse collaboration

André Dallaire